

<https://enseignants.se-uns.org/Remuneration-2d-degre-le-SE-Unsa-denonce-un-pacte-hors-sol-et-source-d>



Rémunération 2d degré : le SE-Unsa dénonce un pacte hors-sol et source d'inégalités

- Concertation attractivité et rémunération -

Date de mise en ligne : jeudi 6 avril 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministère entend financer ses nouvelles priorités par le pacte*. Pour le SE-Unsa, son projet est hors-sol et source de nouvelles inégalités. En effet, soit il rend obligatoire les heures d'enseignement supplémentaires et ce sera impossible à absorber par les personnels, soit il maintient le volontariat annoncé et ces dispositifs ne seront pas accessibles à tous les élèves en même temps que les écarts de rémunération continueront de s'accroître, en particulier entre les femmes et les hommes.

Des heures d'enseignements « indispensables » inégalement réparties

Le ministère prévoit d'utiliser le pacte pour rémunérer *devoirs faits*, les heures d'accompagnement et de soutien en mathématiques et en français, ainsi que - son obsession - le remplacement de courte durée. Pour le SE-Unsa, il n'est pas possible de financer ces dispositifs par la logique d'un pacte inégalement réparti entre les lieux ou les niveaux d'enseignement tout en continuant de charger une barque déjà bien trop pleine.

Des volumes impossibles à absorber en plus du reste des heures et missions

Pour le SE-Unsa, l'unité-pacte* initialement prévue par le ministère, soit 24 heures d'enseignement pour une année rémunérées 1 250 €, constitue un volume trop lourd pour pouvoir être absorbé par de nombreux collègues. Le SE-Unsa rappelle la réalité des emplois du temps actuels avec les heures supplémentaires et les missions de professeur principal devenues lourdes en temps comme en responsabilité.

Le SE-Unsa demande la revalorisation de la part variable de l'Isoc.

Des missions spécifiques de la voie professionnelle à reconnaître

Au lycée professionnel, de nombreux enseignants s'impliquent bénévolement pour la réussite de leurs élèves sans reconnaissance de l'institution.

Pour le SE-Unsa, cet engagement pour les élèves doit être reconnu et rémunéré. C'est le cas pour :

- l'implication des professeurs dans les groupes de prévention du décrochage scolaire ;
- la représentation du lycée lors de salons ou dans les collèges ;
- le temps de concertation pour la mise en place de dispositifs comme la co-intervention ;
- la mise en place de projets européens ;
- le côté éducatif en animation dans les internats ou en collaboration avec le conseil de vie lycéenne.

Et les CPE et les profs docs ?

Le SE-Unsa revendique que leur investissement dans les projets des établissements, l'accompagnement des projets et les missions particulières soient reconnus.

Respecter l'engagement pris envers les PsyEN

Les PsyEN n'étant pas des enseignants, ils ne peuvent s'inscrire dans les missions du pacte telles qu'elles ont été pour le moment présentées.

Le ministère ayant pris l'engagement de les inclure dans ce qu'il dénomme « revalorisation », il doit permettre aux PsyEN qui le souhaiteraient d'accéder au pacte.

Remplaçants et contractuels non affectés pour la durée de l'année scolaire

Le principe envisagé pour le pacte est celui d'un engagement annuel. Dans les faits, cela se traduirait par l'exclusion de tous ceux qui ne sont pas affectés dans les établissements scolaires pour la durée de l'année scolaire, c'est-à-dire la quasi-totalité des remplaçants et tous les contractuels recrutés pour des missions de remplacement. Le SE-Unsa considère qu'il serait injuste que ces personnels soient exclus de la possibilité d'accéder à ces missions.

() Le ministère prévoit 2 volets concernant l'attractivité et la rémunération :*

- *une partie « socle » visant à atteindre les 10 % d'augmentation ;*
- *une partie « pacte » visant à reconnaître des missions déjà existantes ou nouvelles.*

La partie pacte est composée de plusieurs « briques » qui s'empilent (1 à 3 voire 4). Chacune de ces briques est dénommée par le ministère « unité pacte ». Chaque unité est rémunérée 1 250€.